

Rapport de l'organe de contrôle



RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION VALAISANE DES ENTREPRENEURS DU BATIMENT ET DU GENIE CIVIL (AVE) DU 12 JUN 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 7 mai 2026, et en notre qualité de vérificateurs des comptes, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

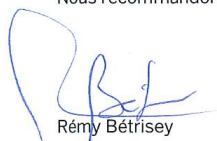
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de l'Association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes.

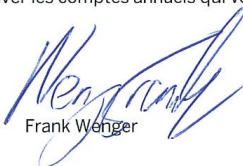
Nos contrôles ont permis de constater que :

- les comptes tels que présentés sont conformes aux données ressortant de la comptabilité,
- les remarques et recommandations de l'organe de révision externe font l'objet d'un tableau de suivi et ont été prises en compte en ce qui concerne celles annoncées lors des années comptables précédentes
- les provisions ont été analysées à l'aune des besoins et risques réels et des directives y relatives émanant de l'autorité responsable de la perception des contributions,
- l'état de la fortune sociale et les résultats répondent aux règles établies par la loi et les statuts,
- les dépenses portées en comptabilité sont en rapport direct avec les buts et les activités de l'association.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.


Rémy Bétrisey


Frank Wenger

Sion, le 07 mai 2026